



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Pau, le 01 MARS 2019

Service Gestion et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Joséfa Ponté
Téléphone : 05 59 80 87 51
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : JP/IC-LET190298

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, conformément aux dispositions de l'article R. 2224-20 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté préfectoral vous autorisant à pratiquer la tarification forfaitaire d'eau potable sur la commune de Bielle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Eddie BOUTTERA

Copie au sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie

Monsieur Claude Gomez
Maire de Bielle
Mairie

64260 Bielle

Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 16h30
Tél. : 05 59 80 86 00 – fax : 05 59 80 86 07
Cité administrative – Boulevard Tourasse – CS 57577 – 64032 Pau cedex
Bus : lignes C13, C14, P4, P12, T2